

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR VER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

M23-000696

AS320

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2765 Société : RAN

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : SOUSSI Bahija

Date de naissance : 1947

Adresse : avenue Driss SPAOUR Villa N°6 casab

Tél. : 0661370625 Total des frais engagés : 1674,50 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Rachida BENSCRIF  
Hépato-Gastro-entérologie-Pancréologie  
Bd. Oum Babou Rés. Al Firdaus Jm 130  
1<sup>me</sup> Etage Oulala Casablanca  
Tél : 05 22 90 05 22 / 06 61 51 22 34

Date de consultation : 06/03/2023

Nom et prénom du malade : SOUSSI Bahija Age : 75 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Trombose digestive

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca Le : 07/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : SOUSSI Bahija

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 06/03/93        | (4)               |                       | 300 DH                          |  |
|                 |                   |                       |                                 |  |
|                 |                   |                       |                                 |  |
|                 |                   |                       |                                 |  |

## EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur  | Date       | Montant de la Facture |
|---|------------|-----------------------|
| <br>Dr. Hanci<br>SABANCA - Tel: 09 22 29 29 29 | 06/03/2020 | 1374,70               |

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

Hépato - Gastro  
Entérologie - Proctologie  
(Hémorroïdes - Fistule  
Fissure...)



اختصاصي في أمراض  
الجهاز الهضمي  
الكبد، جراحة البواسير  
وأمراض المخرج

Dr. Hanan BENSCHRI  
60, Avenue Tantan & Bd. Oulfa  
CASABLANCA - Tel. : 05 22 36 35 24

Casablanca, le

6/10/2023  
Dr. Rachida BENSCRI  
Hépato-Gastro-entérologie Proctologie  
(Hémorroïdes - Fistule - Fissure...)  
Bd. Oulfa, 60, Casablanca - Tel. : 05 22 90 05 22 / 06 61 51 22 34  
2ème Etage, Résidence Al Firdaus, Immeuble Oulfa, Casablanca

2100 x 2 mme. San Shri TSATJA  
- liber ✓ N N N 21)



37.10  
- peri dys m/s

der 11  
1/1/15

163.20 x 2  
- Sander ✓ 10/11 ✓ 2



102.00 x 2  
- Dulce ✓ 1. - 21. - 21.



270.00 x 2  
+ 13.1 1.11 - 21.11  
22 x 3 N ght ✓ 1. - 21. - 21.



Dr. Rachida BENSCRI  
Hépato-Gastro-entérologie Proctologie  
Bd. Oulfa, 60, Casablanca  
2ème Etage, Résidence Al Firdaus, Casablanca  
Tel. : 05 22 90 05 22 / 06 61 51 22 34

Bd. Oulfa, 60, Casablanca - Tel. : 05 22 90 05 22 / 06 61 51 22 34

137450

T:22170 PER:11/2025  
PPV:21,00 DH

T:22170 PER:11/2025  
PPV:21,00 DH

PER:02/2024  
LOT: PERIDYS 1MG/ML  
SUSP BUV F200ML  
P.P.V:37DH10  
  
6 1180000111255

LOT:22118 LOT:22183  
PER:03/2025 PER:03/2025  
PPV:102,00 DH PPV:102,00 DH

DA209171704245DMP/20UCAMAV2

PPC : 270,00 DH

DA209171704245DMP/20UCAMAV2

PPC : 270,00 DH

NOFLAT  
LOT: 155890N  
DLUO: 11/2024  
PPC: 75.00 DH  
PROMOPHYDIS

NOFLAT  
LOT: 155890A  
DLUO: 11/2024  
PPC: 75.00 DH  
PROMOPHYDIS

NOFLAT  
LOT: 155890A  
DLUO: 11/2024  
PPC: 75.00 DH  
PROMOPHYDIS

LOT: 08421016  
PER: 08/2024  
PPV: 163,20 DH

LOT: 08522008  
PER: 12/2025  
PPV: 163,20 DH